

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le cours de STAGE AVIONIQUE est le cours porteur de l'épreuve synthèse de programme. À ce titre, il utilise toutes les connaissances et les apprentissages effectués durant les cinq sessions précédentes et même des contenus de cours de la sixième session.

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Mettre en pratique des connaissances théoriques et techniques de l'aéronautique apprises et développées dans les différents cours du programme avionique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1. Rendre le (la) stagiaire capable d'installer selon les normes du Ministère des Transports un appareil d'avionique dans un avion ou de dépanner divers systèmes déjà installés dans un aéronef.
2. Acquérir une expérience dans l'organisation du travail en aéronautique.
3. Organiser son travail.
4. Rédiger tout document requis.
5. Effectuer la vérification complète des systèmes avioniques sur banc et sur aéronef.
6. Effectuer des recherches et interpréter la documentation technique.

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) OU COMPÉTENCE(S)

Aucun.

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les objectifs du cours visent à préparer un individu apte à assumer des fonctions de technicien en avionique sur le marché du travail. La méthode privilégiée est le développement des aptitudes professionnelles et attitudes personnelles par la résolution de problèmes.

PLANIFICATION DU COURS

Période des activités : **Activités en rotation, durée : 15 périodes**

Objectif d'apprentissage 1 :

Réaliser et interpréter des tests de vérification fonctionnelle.

Contenu :

- Test des systèmes radios et de navigation.
- Test Pitot-statique.
- Test d'encodeur altimétrique et de transpondeur.

Activités d'étude personnelle :

- Révision des connaissances sur le fonctionnement des systèmes radio de communication et de navigation.
 - Prendre connaissance des méthodes de vérification des appareils radio et des instruments de vol à bord d'un aéronef.
 - Prendre connaissance des critères de performance acceptables pour chacun de ces appareils.
 - L'étudiant doit posséder ou être en voie de posséder un certificat restreint de radiotéléphoniste restreint pour utiliser les émetteurs récepteurs à bord des aéronefs.
-

Période des activités : **Activités en rotation, durée : 10 périodes**

Objectif d'apprentissage 2 :

Réaliser des tests de performance d'un appareil de communication ou de navigation et interpréter le résultat de ces tests pour poser un diagnostic et procéder à la réparation de l'appareil.

Contenu :

- Test de performance d'appareils de communication, d'intercommunication ou de navigation à l'aide d'un banc d'essai.
- Diagnostic et réparation de l'appareil défectueux.

Activités d'étude personnelle :

- Révision des connaissances des systèmes radio de communication et de navigation
 - Révision des connaissances des circuits à semi-conducteurs et des montages typiques en circuits intégrés linéaires et numériques.
-

Période des activités : **Activités en rotation, durée : 2 périodes**

Objectif d'apprentissage 3 :

- Réaliser des tests de vérification d'une radiobalise de détresse RLS à bord d'un aéronef.
- Respect des contraintes strictes régissant la vérification des radiobalises de détresse à bord d'un aéronef.

Contenu :

- Vérification d'une balise RLS.

Activités d'étude personnelle :

Recherche des méthodes de vérification d'une RLS à bord d'un aéronef.

Période des activités : Activités en rotation, durée : 42 périodes

Objectif d'apprentissage 4 :

Réaliser des tests de performance, poser des diagnostics, effectuer des réparations sur différents systèmes en fonction de la disponibilité des aéronefs.

Contenu :

Réaliser des tests de performance, poser des diagnostics, effectuer des réparations sur différents systèmes en fonction de la disponibilité des aéronefs.

Période des activités : Activités d'évaluation, durée : 6 périodes

Évaluation des aptitudes et des attitudes personnelles.

Épreuve synthèse de programme.

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Description de l'activité d'évaluation :	Mini test.
Contexte de réalisation :	Ces minitests ont pour but de confirmer que le stagiaire possède les connaissances de base nécessaires à la réalisation de chacune des activités planifiées.
Objectif(s) d'apprentissage :	1.
Période ou échéance :	Un minitest précède chaque activité.
Pondération :	15% de la note de stage.

Description de l'activité d'évaluation :	Évaluation des aptitudes professionnelles et des attitudes personnelles.
Contexte de réalisation :	Questionnaire d'auto évaluation rempli par le stagiaire suivi par une période d'échange et d'évaluation des même thèmes par le professeur. <u>Éléments évalués : voir page suivante.</u>
Objectif(s) d'apprentissage :	1, 2, 3, 4.
Période ou échéance :	Une période d'auto évaluation aura lieu à la huitième semaine et une autre à la quinzième semaine de stage.
Pondération :	50% de la note de stage.

Description de l'activité d'évaluation :	Épreuve synthèse de programme.
Contexte de réalisation :	Une procédure complète de correction d'un problème sur un aéronef. La réalisation de l'épreuve, les interventions de l'examineur, les critères d'évaluation sont décrits dans le « Cahier du candidat à l'épreuve synthèse de programme du département d'avionique ».
Période ou échéance :	L'épreuve synthèse de programme se déroule la treizième semaine de cours pour une moitié du groupe d'étudiant, à la quatorzième semaine pour l'autre moitié. La quinzième semaine étant réservée pour permettre une reprise de l'épreuve pour tout étudiant qui aurait eu un échec à cet examen durant les semaines treize ou quatorze.
Pondération :	15% de la note de stage.

Description de l'activité d'évaluation :	Travaux réalisés à toutes les semaines.
Contexte de réalisation :	Qualité des travaux réalisés.
Période ou échéance :	Durant les 15 semaines de stage.
Pondération :	20% de la note de stage.

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Dextérité : Démontrer des habiletés manuelles, travailler avec des outils ou des instruments de mesure; effectuer la pose ou la dépose de composants, effectuer des réparations ou des modifications.

Capacité de compréhension et d'exécution : Comprendre facilement et rapidement des directives, des explications.

Organisation - planification : Trouver les informations nécessaires et s'acquitter de ses tâches de façon ordonnée et méthodique.

Autonomie : Travailler avec un minimum de supervision et avoir de l'initiative.

Qualité de travail : Accomplir son travail avec soin et minutie, de façon consciencieuse selon les normes établies.

Efficacité : Respect des échéanciers et des procédures.

Propreté au travail : Travailler proprement et contribuer à améliorer la propreté de son milieu de travail.

Rendement : S'acquitter de ses tâches efficacement et dans un délai raisonnable.

Communication : Communiquer verbalement ou par écrit des renseignements de façon claire et précise. Établir des comptes rendus, des rapports, etc.

ATTITUDES PERSONNELLES

Intérêt au travail : Démontrer de l'enthousiasme, de l'attention et de la curiosité dans l'exécution des tâches qui lui sont assignées.

Ponctualité : Démontrer de l'exactitude dans le respect de ses horaires de travail.

Assiduité : Manifester une présence constante et une application régulière dans l'exécution de son travail.

Sens des responsabilités : Savoir s'acquitter de ses obligations, manifester de l'initiative au moment voulu, prendre des décisions dans des situations diverses, en évaluer et en assumer les conséquences.

Rapport avec les autres : Travailler harmonieusement avec les autres, savoir s'intégrer à une équipe.

Jugement : Analyser et apprécier une situation ou un travail qui ne fait pas nécessairement partie de ses connaissances immédiates.

CONDITIONS DE RÉUSSITE AU COURS

(1) Note de passage

La note de passage du cours est de 60 %. Toutefois, le cours de stage étant le cours porteur de l'épreuve synthèse de programme, la réussite du cours est sujette à la réussite de l'épreuve synthèse de programme.

(2) Présence aux évaluations sommatives

La présence aux activités d'évaluation sommative est obligatoire. Toute absence non motivée pour des raisons graves ou de force majeure – raison médicale (certificat à l'appui), mortalité dans la famille immédiate (certificat à l'appui), cause légale (certificat à l'appui), entraîne la note zéro (0) pour la présence à l'activité et pour tous les travaux (rapports ou autres) qui en résultent.

Les motifs de l'absence et les pièces justificatives doivent être présentés avant l'absence, si possible, ou dans les plus brefs délais après l'absence. Si les motifs sont reconnus comme graves, les modalités de report de l'activité d'évaluation seront convenues entre le professeur et l'étudiant.

(3) Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par le professeur. En cas de retard, les pénalités sont un retrait de 10 % par jour ouvrable et la note zéro (0) sera attribuée au sixième jour de retard.

(4) Présentation matérielle des travaux

Au département d'avionique, le professeur fournit aux étudiants les informations et les directives relatives à une présentation méthodique et une composition ordonnée des travaux. Lorsqu'un travail remis est jugé inacceptable en raison de la présentation, la correction de ce travail sera retardée jusqu'à ce que le travail soit rendu dans les normes fixées par le professeur. Dans ce cas, les pénalités prévues pour les retards dans la remise des travaux s'appliquent.

En l'absence de normes établies par le professeur, l'étudiant doit respecter les « Normes de présentation matérielle des travaux écrits » adoptées par le Collège. Ces normes sont disponibles sous la rubrique « Aides à la recherche » des centres de documentation du Collège. Voici les adresses :

CRD du campus de Longueuil : CRD de l'ÉNA :
www.collegeem.qc.ca/biblio www.ena.collegeem.qc.ca/crdena

(5) Qualité de la langue française

Les professeurs favorisent l'utilisation de la terminologie française exacte sans exclure la connaissance de la terminologie anglaise exacte.

L'évaluation formative porte aussi sur la qualité du français oral et écrit. Au besoin, les professeurs recommandent aux étudiants de s'inscrire au Centre d'aide en français.

Lorsqu'un travail remis est jugé inacceptable en raison de la qualité du français écrit, la correction de ce travail sera retardée jusqu'à ce que le travail soit rendu dans les normes fixées par le professeur. Dans ce cas, les pénalités prévues pour les retards dans la remise des travaux s'appliquent.

Le professeur peut allouer 10% de la note d'un travail à la qualité du français oral ou écrit.

MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Sécurité au laboratoire et utilisation des locaux :

L'occupation des locaux de laboratoire et l'utilisation de leur équipement par les étudiants doivent se faire sous la supervision d'un professeur ou d'un technicien, sauf indication contraire.

Tout étudiant dont le comportement au laboratoire présente un risque pour les autres personnes présentes sera, après avertissement par le professeur, exclu du laboratoire jusqu'à révision du cas par le professeur et le coordonnateur du département d'avionique.

MÉDIAGRAPHIE

- Microfiches.
- AC43.13.
- Manuel de navigabilité.
- Manuels des manufacturiers (Cessna, Dassault, Aérospatiale, Bell Hélicoptère, etc.).
- Manuel du pilote.
- Journal de Bord de l'Aéronef.
- Documents Transports Canada, FAA, OACI, etc.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au collège Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, les conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant, la Politique de valorisation de la langue française, la Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence, les procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes.

Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site WEB du Collège à l'adresse suivante : www.collegeem.qc.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

AUTRES RÈGLES DÉPARTEMENTALES

(1) Présence aux cours

Il est de la responsabilité de l'étudiant d'être présent à tous ses cours et de participer activement aux activités d'apprentissage prévues par l'enseignant. Dans le cas où le comportement ou les habiletés de l'étudiant sont évalués lors d'une activité d'apprentissage (stage, clinique, laboratoire, etc.), la règle « Présence aux évaluations sommatives » s'applique.

(2) Présence aux cours – normes de Transports Canada

Le Département compile les absences des étudiants inscrits aux programmes d'études Avionique (280.04) et Entretien d'aéronefs (280.03) selon les exigences de Transports Canada. L'application de la politique de Transports Canada sur le contrôle des absences est disponible dans l'agenda étudiant sous la rubrique « Privilèges accordés par Transports Canada ».

ANNEXE

Sécurité au hangar :

- L'occupation des hangars et l'utilisation de leur équipement par les étudiants devra se faire sous la supervision d'un professeur ou d'un technicien.
- Toute utilisation de l'équipement qui n'est pas conforme aux directives du superviseur se fait aux risques des étudiants concernés.
- Tout étudiant dont le comportement aux hangars présente un risque pour lui-même ou pour les autres étudiants peut, après avertissement par un professeur, se voir refuser l'accès au laboratoire jusqu'à révision du cas par le professeur et le coordonnateur du département.

Outillage :

L'étudiant est responsable de l'outillage qu'il utilise. Tout outil, oublié ou perdu, impliquera des frais de remplacement.

Formulaires :

L'étudiant est responsable de remplir tous les formulaires requis.